

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 27 MAI 2024
APPROBATION DES TERMES DE L'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ENVA CONCERNANT
LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES PALANS ELECTRIQUES

N° de Délibération : 2024-22

Réunis le 27 mai 2024 en visio conférence à 9h00 sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Amandine D'OLEON, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Monsieur Antoine CASINI, Xavier CHARLES et David FONTAINE.

Sont excusés : Madame Florence MAZIER et Messieurs Fabien ACHARD DE LELUARDIERE et Patrick JEANNENEZ.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	13

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-10 du 19 février 2024 adoptant les termes de la convention à passer avec l'EnvA pour la prise en charge financière de palans électriques,

CONSIDERANT les termes de la convention adoptée par le comité syndical lors de sa réunion du 19 février 2024,

CONSIDERANT les remarques formulées par les membres du conseil d'administration de l'EnvA,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention à passer avec l'EnvA afin d'organiser les modalités de financement par l'EnvA de l'achat de trois palans électriques supplémentaires,

AUTORISE la Présidente à signer cette convention et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE



NORMANDIE
ÉQUINE VALLÉE

CAMPUS INTERNATIONAL
DU CHEVAL



EnVA

École nationale vétérinaire d'Alfort

CONVENTION FINANCIERE

ENTRE

NORMANDIE EQUINE VALLEE

ET

L'ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

- **NORMANDIE EQUINE VALLEE**, sis à l'Abbaye-aux-Dames, place Reine Mathilde, CS 50523-14 035 CAEN cedex 1, représenté par sa Présidente, Malika CHERRIERE, dûment habilité à cet effet par une délibération du Comité syndical en date du 19 Février 2024,

Dénommé ci-après le Syndicat mixte,

- **ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT (EnvA)** sise 7 avenue Général de Gaulle, 94700 MAISONS ALFORT, représentée par son Directeur Monsieur Christophe Degueurce,

Dénommée ci-après l'EnvA,

Il a été convenu et exposé ce qui suit :

Article 1. Objet de l'avenant

NEV informe l'EnvA des modalités d'attribution retenues dans le cadre du code des marchés publics et présentera sur demande les documents liés à la consultation.

Article 2. Participation financière de l'EnvA

La participation financière de l'EnvA s'élève à 58 341,84€HT correspondant à l'achat et l'installation de trois palans au prix unitaire de 19 447,28 € HT.

L'EnvA procédera au versement des fonds à hauteur de 70% lors de la signature de la convention et le solde de 30% sur justification des dépenses acquittées

Le montant est forfaitaire.

Le reste est sans changement.

Fait à GOUSTRANVILLE, le

En 2 exemplaires originaux

La Présidente de Normandie Equine
Vallée

Le Directeur de l'Ecole nationale
vétérinaire d'Alfort

Malika CHERRIERE

Christophe DEGUEURCE